AVIS PUBLIC

Rosemont
La Petite-Patrie
Montréal

Arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

PREMIER PROJET DE RÉSOLUTION CA12 26 0269

AVIS est par les présentes donné aux personnes intéressées par le soussigné, secrétaire de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, que le conseil d'arrondissement a adopté, lors de sa séance ordinaire tenue le 10 septembre 2012, un premier projet de résolution (CA12 26 0269) en vertu du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie* (RCA-8), relativement à un projet particulier autorisant :

- L'occupation du bâtiment situé au 5778, rue Saint-André, à des fins de « bureau ».

Une assemblée publique de consultation sera tenue, concernant ce projet de résolution, le 1er octobre 2012 à 17 h, au 5650, rue D'Iberville, 2e étage, en la Ville de Montréal, conformément aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1).

Au cours de cette assemblée publique de consultation, le maire de l'arrondissement ou un autre membre du conseil désigné par lui, expliquera le projet de résolution ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

Ce projet de résolution est susceptible d'approbation référendaire.

Ce projet de résolution vise la zone 0228, ci-après illustrée :

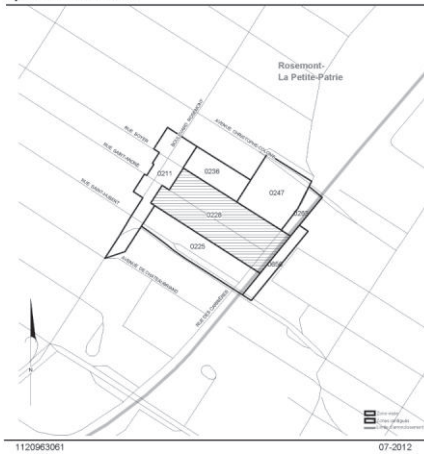

1120963061 07-2012

Le projet de résolution CA12 26 0269 ainsi que le plan ci-dessus sont disponibles pour consultation au bureau Accès Montréal de l'arrondissement, situé au 5650, rue D'Iberville, 3e étage, en la Ville de Montréal, du lundi au vendredi de 9 h à 17 h.

Donné à Montréal, ce 18 septembre 2012

Me Karl Sacha Langlois, LL.L., B.A.A., OMA
Secrétaire d'arrondissement